



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN  
tenue le mardi 25 janvier 2022 à 19h00 sur la plateforme Teams  
considérant le resserrement des règles sanitaires et à laquelle sont présents:**

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Mark Blair, Simon Brennan, Éric Payette et Nathaniel St-Pierre, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yves Métras

Est absent : Monsieur le conseiller Marc-André Laberge

Madame Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est également présente.

**1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour**

018-01-2022

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqués par la greffière-trésorière de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Yves Métras, déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Brennan  
APPUYÉ PAR Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation et adoption du Budget 2022 et du Plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
3. Période de questions
4. Levée de la séance

ADOPTÉE

**2. Présentation et adoption du Budget 2022 et du Plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit préparer et adopter le budget de l'année financière, en l'occurrence celui de 2022 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal, il convient en même temps de présenter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal, le budget ou le programme triennal d'immobilisations adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE conformément à l'article 956 du Code municipal, un avis public annonçant la date de l'adoption du budget a été affiché le 11 janvier 2022 à chacun des endroits désignés par le Conseil en plus d'être publié à la même date sur le site Internet:

ATTENDU les prévisions budgétaires 2022 présentées par le maire Yves Métras, y incluant le programme triennal d'immobilisations, ce dernier étant produit à l'Annexe 1 du présent procès-verbal, le budget de l'an 2022 se détaillant de la manière suivante :

BUDGET POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022	2022	2021
<b>Revenus</b>		
Taxe foncière générale	1 246 463 \$	994 438 \$
Taxes EAE (secteur agricole)	375 239 \$	337 832 \$
Taxes immeubles de six logements et +	21 212 \$	14 884 \$
Taxes immeubles industriels	52 263 \$	52 206 \$
Taxes immeubles non résidentiels	148 601 \$	140 682 \$
Taxe spéciale pour le service de la dette	59 869 \$	87 876 \$



Taxe spéciale pour les travaux de cours	14 000 \$	14 000 \$
Taxe foncière-terrains vacants non desservis	10 000 \$	39 820 \$
Taxe foncière-terrains vacants desservis	1 020 \$	2 183 \$
Matières récupérables	57 635 \$	55 456 \$
Matières résiduelles	142 376 \$	135 400 \$
Entretien égout, aqueduc	111 838 \$	76 776 \$
Centrale 911	8 500 \$	8 500 \$
Paiements tenant lieu de taxes	10 204 \$	8 450 \$
Autre revenus et transferts	539 844 \$	558 291 \$
Revenus d'investissement	835 000 \$	440 413 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>3 634 064 \$</b>	<b>2 967 207 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration générale	772 333 \$	742 227 \$
Sécurité publique	403 083 \$	372 227 \$
Transport	620 654 \$	577 076 \$
Entretien égout, aqueduc	111 839 \$	74 785 \$
Hygiène du milieu	336 371 \$	227 790 \$
Santé et bien-être	3 780 \$	6 500 \$
Aménagement et urbanisme	174 918 \$	189 946 \$
Loisirs et culture	211 515 \$	294 749 \$
Service de la dette	82 935 \$	91 386 \$
Dépenses d'immobilisations	835 000 \$	440 616 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 552 428 \$</b>	<b>3 017 302 \$</b>
<b>Affectations</b>		
Remboursement du fonds de roulement	17 272 \$	17 272 \$
Surplus non affecté		-127 565 \$
Dette à long terme	64 364 \$	60 198 \$
<b>Total des affectations</b>	<b>81 636 \$</b>	<b>-50 095 \$</b>
<b>Total des dépenses et des affectations</b>	<b>3 634 064 \$</b>	<b>2 967 207 \$</b>

EN CONSÉQUENCE,

019-01-2022

IL EST PROPOSÉ PAR Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le Budget pour l'année financière 2022 tel que présenté et déposé, de même que le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 produit à l'Annexe 1 pour faire partie du présent procès-verbal.

ADOPTÉE

3. Période de questions

Aucune question.

4. Levée de la séance

020-01-2022

IL EST PROPOSÉ PAR Mark Blair

APPUYÉ PAR Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

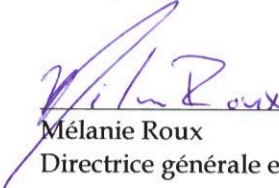
QUE la séance soit levée. Il est 19h06

ADOPTÉE



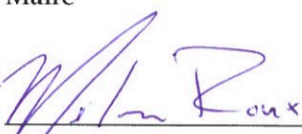
### Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées, le cas échéant.

  
Mélania Roux  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 25 janvier 2022, au sens de l'article 142 du Code municipal.

  
Yves Métras  
Maire

  
Mélania Roux,  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

## ANNEXE 1



Code géographique : 69010

### Programme triennal en immobilisations 2022 - 2023 - 2024

Numéro du projet	Titre	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation (\$)				
		Programme triennal			Dépenses ultérieures au programme	Total des investissements (3 ans)
		Année: 2022	Année: 2023	Année: 2024		
FR-2022-01	Rénovation du centre récréatif	50 000 \$				50 000 \$
FR-2022-02	Rénovation Hôtel de Ville	60 000 \$				60 000 \$
FR-2022-03	Parc- aménagement jeux d'eau		250 000 \$			250 000 \$
FR-2022-04	Embellissement affilage	30 000 \$	15 000 \$	15 000 \$		60 000 \$
FR-2022-05	Asphaltage de Covey Hill	456 000 \$				456 000 \$
FR-2022-06	Pavage des routes	250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$		750 000 \$
FR-2022-07	Service Incendie camion			300 000 \$		300 000 \$
FR-2022-08	Service de la voirie - tracteur			120 000 \$		120 000 \$
FR-2022-09	Centre récréatif- air climatisé	25 000 \$				25 000 \$
FR-2022-10	Génératrice Hôtel de Ville	50 000 \$				50 000 \$
FR-2022-11	Changement de chauffage Garage			50 000 \$		50 000 \$
	<b>Total</b>	<b>921 000 \$</b>	<b>515 000 \$</b>	<b>735 000 \$</b>		
					Nombre de projets: 11	<b>2 171 000 \$</b>